

Action collective pour l'accompagnement des établissements de tourisme aquitains dans la prise en compte des problématiques environnementales

CONVENTION DE PARTENARIAT – PRESTATION D'APPUI ET DE CONSEIL

Vous êtes nombreux à solliciter appui et conseil pour prendre en compte les contraintes environnementales dans vos établissements. Cette tendance confirme la nécessité de prendre en compte ces impératifs qui impactent plus lourdement notre secteur d'activités. Dans cet objectif, l'UMIHRA en partenariat avec la FRAHPA et l'UNAT Aquitaine, têtes de réseau régionales des principales filières du tourisme régionales ont lancé une opération collective afin de vous appuyer dans vos démarches.

Afin de formaliser cet engagement, il a été décidé :

entre

L'établissement

Représentée parqualité

Ci-après dénommée « le bénéficiaire »

et

l'UMIHRA, représentée par son Président Laurent Barthélémy, ci-après dénommée « l'UMIHRA » de respecter les clauses de la présente convention.

• Engagements des têtes de réseau

Aider les professionnels du tourisme à :

- Anticiper les contraintes réglementaires à venir en matière de gestion environnementale,
- Optimiser la gestion des postes associés à ces problématiques et les charges croissantes s'y rapportant,
- Donner des pistes d'amélioration et des bonnes pratiques dans ces domaines,
- Echanger et partager les expériences au sein du réseau des structures accompagnées et plus globalement de l'ensemble des adhérents des 3 filières.

Suivi, coordination et accompagnement de l'ensemble des structures

La chargée de mission se tient à la disposition du bénéficiaire pendant toute la durée de la mission pour appuyer, conseiller, répondre à vos questions.

• Engagements du bénéficiaire

Désignation d'une personne référente en charge du suivi du dossier

NOM DE LA PERSONNE REFERENTE :

EmailTéléphone

Engagement pour toute la durée de la mission : Dans le but de faciliter le déroulement de la mission, le bénéficiaire respectera son engagement et le calendrier établi pendant toute la durée de l'action.

Visites de terrain : Les visites de terrain ne pourront être programmées que si la chargée de mission a reçu l'ensemble des documents demandés au préalable. Les dates et contenu des visites seront confirmés par mail ainsi que par téléphone dans la semaine précédant le rendez-vous.

Acheminement de la chargée de mission : afin de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre dus aux déplacements de la chargée de mission sur la Région Aquitaine, le train sera privilégié autant que possible si une gare se situe à

proximité. Nous vous demandons dans le cas d'un déplacement en train d'assurer son transport depuis la gare. Afin de limiter les déplacements, le regroupement des visites sera recherché pour les sites géographiquement proches.

Communication la structure s'engage à faire mention de l'UMIHRA si elle communique sur les actions menées dans le cadre de ce partenariat.

• Engagement financier

L'UMIHRA, LA FRAHPA et L'UNAT Aquitaine ont choisi de privilégier l'animation de réseau et un suivi renforcé en recrutant une chargée de mission pour vous accompagner.

La participation financière des établissements permet d'assumer une partie des coûts afférents à la mise en œuvre de ce projet (salaires, déplacements, animation...). Cette opération collective bénéficie du soutien financier de partenaires institutionnels : ADEME, Conseil Régional ce qui permet de vous proposer des prestations d'accompagnement à des tarifs très abordables.

| | DURÉE (jours) | COUT (€ TTC) | CHOIX (à cocher) |
|---|---|-----------------|------------------------|
| I/ PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT | | | |
| 1 | Critères d'éco-conditionnalités dans le cadre de dossier de demande de subvention (création - rénovation) | 0,5 | 90 |
| 2 | Prise en compte des critères de l'écolabel européen avant la phase de travaux (projet de création - rénovation) | 0,5 | 90 |
| 3 | Aide à la prise en compte du volet développement durable (environnement) du classement dans le cadre de projet de création / rénovation | 0,5 | 90 |
| 4 | Conseil pour le traitement d'une problématique environnementale particulière (Eau / énergie / déchets ...) | 0,5 | 90 |
| 5 | Ecolabel européen - suivi dossier en cours de finalisation / suivi post certification | 1 | 180 |
| SOUS TOTAL I - Choix des options | | | |
| II/ VISITE TERRAIN ET DÉPLACEMENTS | | | |
| | ½ journée terrain pour adapter au mieux les actions à l'établissement | 0,5 | 90 |
| | Forfait déplacement (frais déplacement / repas) | | Au réel |
| TOTAL I + II | | | |

Modalités de versement :

50% à la signature de la présente convention, et les 50% restant à la remise des documents et/ou synthèse finale.

La convention est à renvoyer signée en deux exemplaires.

En cas de désistement du bénéficiaire, le coût de la prestation restera dû.

Pour le bénéficiaire, le

Nom :

Qualité :

Signature

Pour l'UMIHRA, le 29 janvier 2014

Laurent Barthélemy

Président

Signature

